

ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Pôle Ressources
 Direction des Affaires Sociales
 DA des Relations Sociales

17 avril 2018

Réf : 001

Les mandats des représentants du personnel actuels arrivent à expiration le 26 juin 2018.

En application des ordonnances du 22 septembre 2017 réformant le dialogue social dans l'entreprise, un Comité Social et Economique (CSE) sera mis en place à la Caisse d'Épargne Ile-de-France en lieu et place des anciennes instances (CE, CHSCT, DP).

A cet effet, la Direction informe par la présente le personnel que des élections auront lieu prochainement.

Les organisations syndicales mentionnées à l'article L. 2314-5 du Code du travail, seules habilitées à présenter des candidats au premier tour, ont été invitées à négocier le Protocole d'accord préélectoral lors d'une première réunion qui s'est tenue le 16 février 2018.

A l'issue des négociations, un accord a été signé le 13 avril 2018 par la majorité des organisations syndicales.

La date du premier tour des élections du CSE est le mardi 5 juin 2018 à compter de 9 heures. Le vote aura lieu par voie électronique, une note de service expliquant les modalités sera prochainement diffusée.

Les listes électorales seront mises à disposition à compter du 24 avril 2018 dans les conditions définies par le protocole d'accord préélectoral, et notamment sur l'Intranet.

Elles pourront également être consultées dans les lieux suivants :

26/28, rue Neuve Tolbiac – 75013 PARIS :	Rez-de Chaussée
52, Boulevard de L'Yerres – 91000 EVRY :	2 ^{ème} et 3 ^{ème} étages
103, rue Pereire – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE :	2 ^{ème} étage
21, rue du Louvre – 75001 PARIS :	Rez-de Chaussée
9, rue du Miroir – 77000 MELUN :	1er étage
14, avenue du Centre – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX:	Rez-de Chaussée
58, Avenue Emile Zola – 92100 BOULOGNE :	4 ^{ème} étage
39/47, Boulevard d'Ornano Immeuble Pleyad 3 – 93200 SAINT DENIS:	3 ^{ème} étage
3bis, rue des Archives – 94000 CRETEIL :	6 ^{ème} étage
35, boulevard du Port – 95028 CERGY PONTOISE :	4 ^{ème} étage

Toute demande de modification (exemple : changement d'affectation...) devra être adressée par mail à l'adresse suivante : CEIDF_Direction des relations sociales, ou courrier **au plus tard le 27 avril 2018 au soir.**

Les listes électorales, modifiées le cas échéant, seront mises à disposition dans les mêmes conditions, à compter du **30 mai 2018.**

Le protocole d'accord préélectoral relatif à la répartition des sièges entre collèges électoraux et aux modalités d'organisation des élections, dont le vote électronique ainsi que les accords

collectifs sur les moyens du CSE et des organisations syndicales seront disponibles dans l'Intranet, Mon entreprise/Textes de référence/Accords de la CEIDF.

La Direction des Affaires Sociales reste à votre disposition pour tout complément d'information.